

Mairie de Goncelin.

Goncelin le 5 juillet 1827.

Inondation &

Monsieur le préfet,

Je viens de parcourir la partie de nos montagnes d'où se sont précipités tant de dévastations sur ma malheureuse commune.

J'ai suivi le cours du torrent partout où il a été accessible et partout j'ai retrouvé les traces de cet effroyable bouleversement dont l'aspect du chaos a pu vous donner une idée.

Près de la partie inférieure le cours du torrent est borné par des escarpements de roche vive, elle ne peut en ce lieu se dévier, ni se corroder le moins.

arrivé à cette hauteur de la montagne le torrent se divise en une multitude de ramifications, de nouvelles gorges se sont formées, de si grand nombre que je n'ai pu les compter, toute cette montagne percée naguère d'une niche étroite et sillonnée à des profondeurs généralement assez considérables pour faire concevoir

Monsieur le Baron de Calvières préfet du département de l'Isère

de très inquiétudes sur votre sort avenir.

Les Gorges sont trillés à pic & ne peuvent subsister longtemps — dans l'état où ils se trouvent, le terrain qui les environne sur le versant à une certaine distance, & une pluie un peu considérable, le gel & le dégel en hiver, occasionneront infailliblement de nouveaux déchirements pour le débouché sera d'enlever à la plaine d'immenses matériaux.

pour vous donner une idée du nombre de ces Gorges, j'en ai compté six sur le versant appelé l'Estivardat, dans un espace que j'ai jugé ne pas excéder 60 à 70 hectares.

à mesure que l'on se rapproche de la Sommité de la montagne les Excavations deviennent plus profondes & j'ai reconnu que l'immense étendue de terrain qui se aperçoit de la plaine entièrement dépourvue de la couche de terre végétale ne présente aucun danger, il n'y a ni anfractuosités ni inclinaisons de terrain qui puissent faire naître de nouvelles excavations & je pense qu'il n'y aurait pas de grandes inquiétudes à concevoir si le bas de ces versants ne présentait les profonds déchirements dont je tiens à vous l'honneur de vous entretenir.

De reste, Monsieur le Baron, les pertes en récoltes, en forêts —

et en terres qui ne sont plus susceptibles de culture de vignes, la destruction de nombreux de communication presque impossible, & l'exil de malheureux habitants du hameau de Soulières tout aussi triste que celui de habitants de la plaine.

Vous jugerez d'après tous ces détails, Monsieur le Baron, combien il serait dangereux de s'abandonner à une trompeuse sécurité; l'indignement du Préfet depuis le débouché des Gorges jusqu'à la sortie du bourg doit être l'objet de toute la sollicitude de l'Administration & l'on peut malheureusement prévoir de longs retards si nous sommes obligés de passer par la filière des formalités judiciaires pour arriver à l'expropriation de terrains dont nous avons besoin, la nécessité de disposer, quelque direction que l'on donne au cours du ruisseau; ne pourrait on pas s'empêcher d'abord du terrain sauf à indemniser ensuite, cette mesure qui au premier aperçu peut paraître arbitraire & commandée par l'imminence du danger qui n'est peut être pas aussi pressant que celui d'un incendie, & dans le dernier cas l'omnipotence n'hésite pas à faire ce que l'on appelle la part du feu ou sacrifier quelques bâtiments pour arrêter le progrès de l'incendie.

j'ai l'honneur de soumettre cette importante question à la sagesse de vos méditations.

Je vous prie de m'adresser le Conseil de l'Administration de

nos portes, la Evaluation des laquelle they apportent la plus scrupuleuse
Exactitude. S'élève déjà à 226 mille francs, non compris —
probablement à cent mille livres.

Veuillez agréer l'hommage de la profonde reconnaissance
avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Baron,

Vostra très humble
et très obéissant Secrétaire.

L'abbé de Foucault

Grattée